Bienvenue à la réunion de rentrée

de Madame Princivalle

du Vendredi 18 Septembre 2020

L'école élémentaire Louis Jouvet à Achères

Cette école est composée de **8 classes**. Il y a **212 élèves**. Elle est située dans un quartier d'une **ville bien équipée et à l'écoute** de l'équipe enseignante. Elle possède un préau, 1 cour de récréation équipée de bancs et de terrains dessinés au sol, d'un patio et d'espaces « jardinage », d'une salle « Informatique » avec un coin-bibliothèque + 5 TNI dans les classes, des tableaux neufs…Elle est à proximité de la bibliothèque, d'un cinéma, d'une salle de spectacles, de gymnases, d'un parc…

J'♥ ACHÈRES

1) des DOCUMENTS à fournir rapidement

***La fiche de renseignements :** Elle est à vérifier et à modifier si nécessaire au crayon à papier **de manière lisible** ; elle permet la mise à jour dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » prévue par arrêté du 20 oct 2008 publié au JO du 1er nov 2008.

Les renseignements demandés sont très **importants** : nous insistons pour que cette fiche soit remplie avec précision (adresse, téléphone maison et travail, contre-indication médicale, personnes autorisées à venir chercher votre enfant).

*L'attestation d'Assurance :

Nous vous demandons de nous fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents (**obligatoire** pour les cours d'EPS). Vérifiez bien que votre assurance couvre bien les risques causés par votre enfant mais également les risques subis par celui-ci. **Pour les porteurs de lunettes**, complétez bien le formulaire*.

*Votre participation à la Coopérative de l'école :

La coopérative scolaire permet aux classes la réalisation de projets pédagogiques pertinents. Véritables supports d'apprentissages, ces projets permettent aux élèves de participer à des sorties, d'observer, de manipuler, d'échanger...et d'apprendre plus efficacement. *Vous pouvez donner entre 5 et 20 euros.*

-Chèque à l'ordre de : OCCE 78 Coop Scolaire EE Louis Jouvet

-En cas d'espèces, évitez les pièces et pensez à les glisser dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant.

2) Informations diverses mais très importantes!

****Numéros de téléphone :**

***École (temps scolaire) : 01.39.11.01.69** *(Laisser votre message sur le répondeur qui est écouté à chaque récréation)*

***Centre Médico Scolaire** : 01 39 11 16 40 (*à contacter pour PAI ou PAP)*

***RASED** : 01 39 11 38 38 *(psychologue scolaire)*

***Le Référent du Périscolaire (Accueil, Cantine et Etudes):**

****Les horaires et accès à l'école = les temps scolaires**

Le Portail est ouvert **de 8h20 à 8h35** le matin et de **13h20 à 13h30** l'après-midi, L'accueil se fait désormais dans les classes,

Classe du matin : 8h30 -11h30

Classe de l'après-midi : 13h30-16h30

Les entrées et sorties des élèves se font uniquement **côté du parc**. Pour des raisons de sécurité, de surveillance, l'accès de l'école n'est autorisé aux parents que sous certaines conditions : vous devez donc **prendre rendez-vous** avec les enseignants avant de vous présenter à l'école.

Les enfants doivent obligatoirement arriver avant la fermeture des portes de l'école sinon ils seront en retard !

***En cas de retard,** ils risquent de se retrouver seuls dans le Parc le temps, pour leur enseignant, de venir leur ouvrir tout en assurant la sécurité des élèves de sa classe. Chaque retard devra être excusé par écrit (mot dans le cahier de liaison**). Attention**, plus de 4 retards entraînent un signalement à l'Inspection de l'Education Nationale *(cf le règlement de l'école).*

*Les absences :

Elles doivent être excusées, soit en fournissant un mot à l'enseignant (sur le cahier de liaison au retour de l'enfant), soit en téléphonant à l'école (laisser un message sur le répondeur). Attention, plus de 4 absences non justifiées entraînent un signalement à l'Inspection. Nous insistons sur **l'obligation d'assiduité**. Vous devez respecter le calendrier scolaire. L'école est **obligatoire** jusqu'au **mardi 6 Juillet 2021**.

*En principe, tout enseignant absent est remplacé. Dans le cas contraire, les enfants présents seront répartis dans les autres classes.

****La Santé :**

PAI : Pour les enfants ayant des soins médicaux particuliers, souffrants d'allergies ou autres, vous devez contacter **le Centre Médico Scolaire (CMS)** de Conflans pour établir un Protocole d'Accueil Individualisé qui permettra aux enseignants et personnels municipaux de donner les médicaments nécessaires.

A propos du COVID-19 : Nous devons tous rester vigilants pour se protéger de ce virus et continuer à **appliquer les gestes barrières**. Votre enfant peut porter un masque si vous le souhaitez. Il doit bien avoir son matériel scolaire pour éviter les échanges. **Les adultes doivent porter un masque et rester au portail de l'école en respectant la distanciation. Un sens de circulation** est mis en place dans l'école. Les élèves **se laveront les mains en entrant et en sortant de la classe**. Les accueils se font en classe et les récréations seront décalées afin de limiter au maximum le brassage des élèves. Les adultes intervenant dans l'école porteront un masque. Si votre enfant ou un membre de votre famille présente des symptômes du Covid-19 (toux, fièvre supérieure à 38°…), vous devez absolument **garder votre enfant et prévenir Madame la Directrice.** Si votre enfant présente des symptômes à l'école, vous serez prévenus **immédiatement**, Si un cas « contact positif » se déclarait dans notre classe, vous seriez immédiatement prévenus par téléphone, **Restez joignables!**

Sommeil et temps d'écran :

Vous devez veiller à ce que votre enfant se couche à une heure raisonnable, même les élèves de CM2 ! Les médecins scolaires préconisent 20h30 maximum avec un temps calme (lecture) sans écran pour s'endormir ! Cela favorise les apprentissages. Les temps d'écran non pédagogiques doivent être limités.

3) Rappels du REGLEMENT intérieur *(distribution à venir après le 1er conseil d'école) :*

*Tous les jouets, les bijoux et objets de valeur sont interdits, notamment : téléphone mobile, MP3, DS..., les enseignants ne peuvent être tenus responsables de leur dégradation ou de leur perte. Toute somme d'argent doit être placée dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant à remettre à l'enseignant.

***Il est interdit aux enfants :**

- De pénétrer dans les classes sans l'autorisation d'un adulte référent, de jouer dans les couloirs, escaliers et toilettes sans surveillance ;
- D'apporter des médicaments et des objets toxiques, dangereux, susceptibles de causer des blessures ou des dégâts matériels ; de pratiquer des jeux dangereux ;
- D'apporter des bonbons et friandises à consommer dans la cour (sauf les élèves restant à l'étude peuvent apporter un goûter qui devra bien rester dans leur cartable jusqu'à 16h30).

***Il faut** signaler immédiatement tout incident ou accident au maître de service.

***Il faut** venir en classe avec **une tenue correcte** et **des chaussures adaptées aux jeux de cour.**

4) Le CLAS et le Coup de Pouce : Si votre enfant était inscrit l'an passé au CLAS ou au Coup de Pouce, il sera en pris en charge par les animateurs du Clas et du Coup de Pouce, **à partir du Lundi 7 Septembre 2020 jusqu'aux vacances de la Toussaint.** N'hésitez pas à demander à l'enseignant de votre enfant ou à Mme Princivalle des informations concernant ces dispositifs mis en place par la commune.

5) Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :
La mise en place des APC se fera à partir du **Lundi 14 septembre 2020**. Ces activités auront lieu *les soirs (16h30-17h15) ou les midis (11h30-12h15),* selon les classes. Une autorisation annuelle sera demandée et une information sera fournie par période de prise en charge par l'enseignant de votre enfant.

6) Une réunion d'information de la rentrée « virtuelle » concernant l'école sera mise en ligne sur le Site Internet de l'école, le vendredi 18 Septembre 2020, à partir de 18h15. La réunion d'information concernant la classe de votre enfant sera mise en ligne sur la page du blog de sa classe!

7) Les ELECTIONS des représentants de parents au Conseil d'Ecole : Elles auront lieu **le vendredi 9 octobre 2020**. Si vous souhaitez vous présenter, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la directrice ou des fédérations. Vous pourrez assister au **Conseil d'école**. Il y a 8 sièges à pourvoir…

8) La Photographie Scolaire :
Le photographe viendra dans notre école **le mardi 13 Octobre 2020.** Il sera à l'école maternelle Louis Jouvet **le 5 Octobre 2020** pour faire les photos des fratries.

9) Notre site d'école : Retrouvez toutes nos informations sur notre site d'école : http://www.ec-jouvet-acheres.ac-versailles.fr/ ***qui sera régulièrement mis à jour.*** Vous y trouverez également des billets de classe à lire, à écouter, à regarder…

10) Des dates à retenir !

*Le calendrier des vacances scolaires

Le Jour de la Rentrée	Le Mardi 1 Septembre 2020, à 8h20
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 Octobre 2020, à 16h30 au Lundi 2 Novembre, à 8h20
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2020, à 16h30 au Lundi 4 Janvier 2021, à 8h20.
Vacances d'Hiver	Du vendredi 12 février 2021, à 16h30 au Lundi 1er mars, à 8h20.
Vacances de Printemps *Pont de l'Ascension	Du vendredi 16 avril 2021, à 16h30 au Lundi 3 mai, à 8h20 *Jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021
Le dernier jour de l'école	Le mardi 6 juillet, à 16h30

<u>*Les temps forts de l'école</u> (dates à confirmer) :

*La résidence de danse contemporaine du **28 septembre 2020 au 8 octobre 2020 ;**

*La fête de l'automne, **le 9 octobre 2020** (élections + spectacle de danse) ;

*Ateliers **Jardinage** Freddy en octobre et en mars ;

*La fête de l'hiver, **le 15 décembre 2020 ;**

***Remise LSU 1er semestre, fin janvier et 2ème semestre fin juin** ;

*La fête du printemps, **le 19 mars 2021 ;**

*Le projet « cirque » à l'école, **en avril/mai 2021** ;

*La Soirée cabaret au Sax **le 14 et 15 Juin 2021 ;**

*La fête de l'été : Portes Ouvertes/Accueil des futurs CP, **le 30 juin 2021**.

+ **des sorties** sur Achères (Pandora Sax, Bibliothèque, gymnases…), Paris, Cergy, Versailles….

+ **une fête d'anniversaire par période** (le dernier jour de chaque période). Votre enfant peut donc fêter son anniversaire à l'école seulement ce jour-là. Vous pourrez apporter des gâteaux (non fait maison) et des boissons.

11) La Direction

Mme PRINCIVALLE est en charge de la direction. Son jour de bureau pour s'occuper de toute la gestion administrative et relationnelle de l'école/212 élèves est le **MARDI**. Le reste du temps, elle est en charge de 28 élèves de CM2. Vous pouvez lui écrire en utilisant le cahier de liaison de votre enfant. Vous pouvez lui laisser des messages sur le répondeur qu'elle écoute à chaque récréation. Vous pouvez lui écrire des mails au ce.0780770N@ac-versailles.fr. Vous pourrez la rencontrer seulement sur rendez-vous.

Avec tous mes remerciements pour votre attention lors de cette « réunion » concernant des informations sur notre école! Je vous invite à aller sur la page de la classe de votre enfant sur le blog de l'école afin de retrouver toutes les informations concernant son année scolaire,

En espérant passer une excellente année avec vos enfants et votre collaboration,

Corinne Princivalle